Image not found or type unknown

SUCCESSION DEPUIS TROIS ANS NON REGLEE

Par **FRANCINE petit**, le **06/06/2018** à **18:42**

Ma maman est décédée voici trois ans, j'ai ouvert sa succession chez un notaire qu'elle avait consulté pour la donation de parts de Sci à mon frère.
Aujourd'hui la succession n'est toujours pas réglée (en tous cas je n'ai rien signé, j'ai une attestation dévolutive mais c'est tout).
Mon papa vient de décéder, je pense prendre un autre notaire (notamment parce que la maison de mes parents était en vente et que nous avons un acheteur) mais elle ne peut pas s'occuper de la succession car mon frère a ouvert celle de mon papa chez le premier notaire
A ce jour le premier notaire me dit qu'il ne peut plus rien me répondre qu'il faut que je passe par le second notaire pourquoi ????
Le fait d'avoir une attestation dévolutive veut il dire que la succession est réglée ?
Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **21/06/2018** à **15:35**

Bonjour,
Vous pouvez très bien avoir chacun votre notaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés